

Département de l'Aube

Commune de Mergey

Plan Local d'Urbanisme

Annexe n°7

Plan du schéma d'assainissement (à titre informatif)

Arrêté par délibération du Conseil Municipal en date du

Approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du



Conseil - Développement - Habitat - Urbanisme

11 rue Pargeas 10000 TROYES
Tél : 03 25 73 39 10 - Fax : 03 25 73 37 53
cdhu.10@wanadoo.fr

DEPARTEMENT DE L'AUBE



COMMUNES DE MERGEY

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

numéro d'affaire : 25782

échelle : 1/ 5000ème

phase : 001

nom du fichier : 0\LFISOG\AUBE\107\ZONAGE.DWG

type de repère altimétrique : NGF

type de repère planimétrique: xy

Réf. du plan

ANNEXE

Indice

01

Localisation du dessin dans l'ensemble du projet



SOGETI

Certifié ISO 9001

Agence de VILLENEUVE D'ASCQ

18, Rue Jacques Prévert - 59650 VILLENEUVE D'ASCQ
tél : 03.20.41.54.70 - fax : 03.20.41.54.71
Email: ag.nord@sogeti-sa.fr

Siège social :

387, rue des Champs BP509 - 76235 BOIS GUILLAUME cedex
tél : 02.35.59.49.39 - fax : 02.35.59.84.94
www.sogeti-sa.fr

Autres Agences :

ALENCON - CAEN - COMPIEGNE - ST DENIS DE LA REUNION

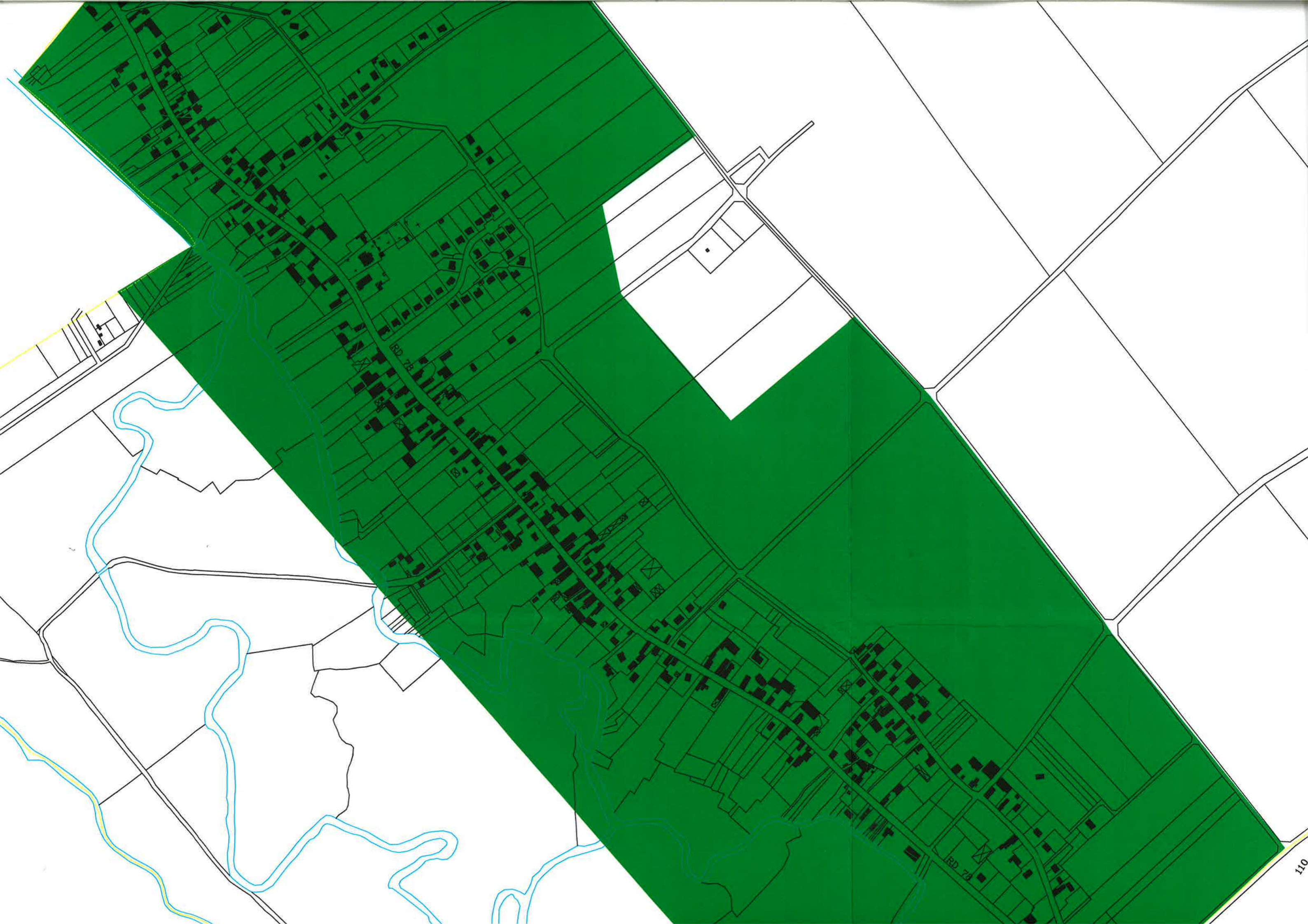
INDICE	OBJET DE L'INDICE	DATE	DESSINE PAR (nom du dessinateur)	VERIFIE PAR (nom du chargé d'étude)
01	CREATION	07/2002	A.POUILLAUDE	E.KOSZAREK

LEGENDE



Assainissement non collectif







COMMUNE DE SAINT LYE

RD 78

95

100

105

110

115

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Commune de MERGEY

CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

numéro d'affaire : 23836

échelle : 1/5000ème

nom du fichier :

APTITUDE.DWG



SOGETI

Agence de COMPIEGNE

Les Tertiales, 4 rue Niepce - 60471 COMPIEGNE cedex
tél : 02.44.23.10.89 - fax : 03.44.23.11.07
Email: sogeti_COMPIEGNE@compuserve.com

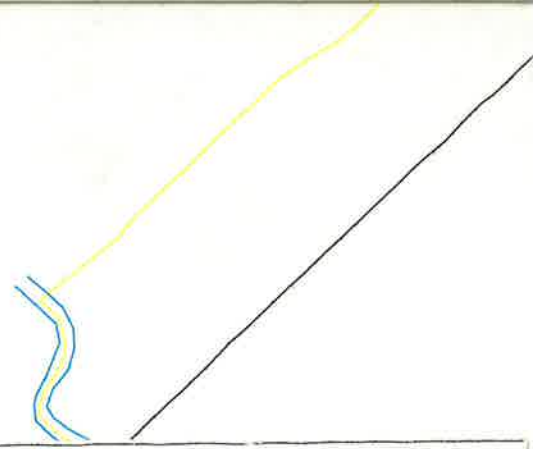
Siège social :

387, rue des Champs BP509 - 76235 BOIS GUILLAUME cedex
tél : 02.35.59.49.39 - fax : 02.35.59.84.94
Email: sogeti@compuserve.com

Autres Agences :

ALENCON - CAEN - ST DENIS DE LA REUNION - VILLENEUVE D'ASCQ

INDICE	OBJET DE L'INDICE	DATE	DESSINE PAR	VERIFIE PAR
01	CREATION	12/2000	L.H.	F.MENAPACE



CARTE D'APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

LEGENDE

UNITE A : ZONE APTE A UN EPANDAGE SOUTERRAIN

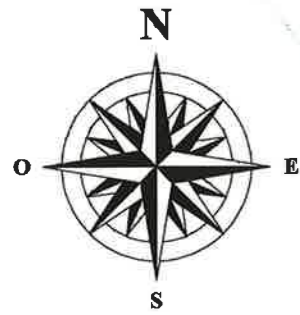
UNITE	DIMENSIONNEMENT DE LA SURFACE	CARACTERISTIQUES PEDOLOGIQUES
A	25 m2 pour un F4 (5 m2 sont à ajouter par pièce supplémentaire)	Sols limoneux de vallon sec

UNITE B : ZONE NÉCESSITANT UN FILTRE À SABLE VERTICAL NON DRAINÉ

UNITE	DIMENSIONNEMENT DU FILTRE À SABLE	CARACTERISTIQUES PEDOLOGIQUES
B	25 m2 pour un F4 (5 m2 sont à ajouter par pièce supplémentaire)	Sols sur substrat crayeux
B1	Filtre à sable vertical suivant la reconnaissance de la perméabilité	Sols limoneux de vallon sec sur substrat crayeux

UNITE C : ZONE NÉCESSITANT DES FILTRES A SABLE DRAINÉS

UNITE	TECHNIQUES DE SUBSTITUTION	CARACTERISTIQUES PEDOLOGIQUES
C	Filtre à sable drainé suivi d'un exutoire à définir selon les contraintes de l'habitat	Sols de vallée



130
RD 78
115
110
105
100
95

SILO

CHENIL RURAL DIV DES MOINES

RUE DU HORDI
RUE DU GENERAL DE GAULLE
RUE DES CHARENTAIS

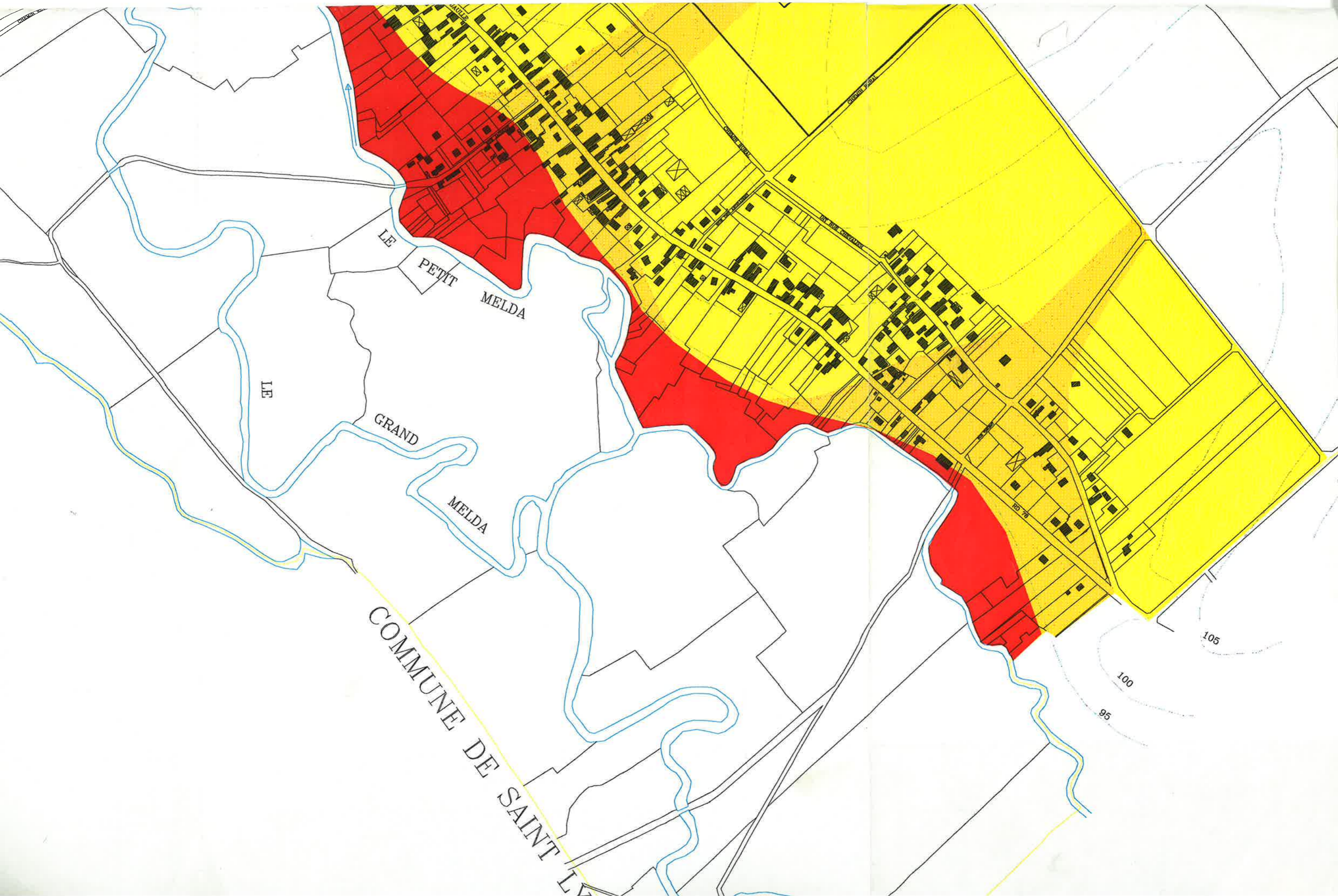
CHENIL RURAL

RUE DES TILLIERS
RUE DU GENERAL DE GAULLE
RUE DU STADE

PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE
CAPTAGE

PERIMETRE DE PROTECTION RAPPROCHE

PERIMETRE DE PROTECTION ELOIGNE



LE PETIT MELDA

LE GRAND MELDA

COMMUNE DE SAINT LÉGER

95
100
105

DE LA COMMUNE DE MERGEY

Séance du 08 novembre 2002

Nombre de Membres		
Afférents au C.M	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	13	14

Date de Convocation
04.11.2002

Date d'Affichage
04.11.2002

Objet de la Délibération
APPROBATION DU PLAN DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT

L'an deux mil deux le huit du mois de novembre vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SAUNOIS Serge, Maire.

Présents : MM. SAUNOIS BEAUPRE AFFRONTI
Mme BURRI MM. GILBERT FEUGEY HERLUISON
TUPIN FAURE G. GAYET CARTON BARRET
VANDEVELDE.

Absente, excusée et représentée : Mme Danièle
RAMBOUILLET par Mme Marie-Luce BURRI

Absente et excusée : Mme FAURE Françoise

Secrétaire : M. TUPIN Stéphane.

PREFECTURE DE L'AUBE
14 NOV. 2002

- ✓ Vu la loi n°92-3 du 03 janvier 1992 sur l'eau ;
- ✓ Vu le décret n° 94-469 du 03 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionné aux articles L 2224-8 et L 2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ✓ Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123-3-1 et R 123-11 ;
- ✓ Vu la délibération du Conseil Municipal de Mergey en date du 23 novembre 2001 proposant le plan de zonage de l'assainissement ;
- ✓ Vu l'arrêté municipal du 07 août 2002 soumettant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique ;
- ✓ Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;
- ✓ Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **D E C I D E** d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente.
- **D I T** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R. 123.10 et R.123.12 du code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux.

▪ **D I T** que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

➤ A la mairie de MERGEY aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat :

Les LUNDIS et MERCREDIS de 14 heures à 18 heures 30

Et VENDREDIS de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures 30.

➤ A la Préfecture de l'Aube, Place de la Libération, TROYES.

▪ **D I T** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE.

Le Maire,



A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

PREFECTURE DE L'AUBE
14 NOV. 2002

Acte rendu exécutoire après dépôt
en préfecture le : 14 NOV. 2002
Et publication ou
notification du : 22 NOV. 2002